



GUIDE DU PARENT

Camp Alextra 2026

Du 26 juin au 15 août

Veuillez lire attentivement ce guide et le conserver tout l'été !



POUR CONTACTER L'ÉQUIPE DU CAMP ALEXTRA

1. Bureau municipal de Saint-Alexandre

Maxime Fortier

Coordonnateur des loisirs, de la culture et des communications, responsable du camp

453, rue Saint-Denis
Saint-Alexandre QC J0J 1S0
450 346-6641, poste 1340
mfortier@saint-alexandre.ca

2. Pavillon des loisirs de Saint-Alexandre

440, rue Bernard

Saint-Alexandre QC J0J 1S0

Site internet : <https://saint-alexandre.ca/loisirs-sports-et-culture/loisirs-et-sport/camp-de-jour/>



Camp de jour Alextra

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mission et objectifs

Le camp de jour Alextra a pour mission de permettre aux enfants de 5 à 12 ans résidant à Saint-Alexandre de vivre des expériences de loisirs variées en groupe dans un environnement récréatif, accessible, sécuritaire, éducatif et enrichissant.

Plus précisément, le camp de jour Alextra vise à :

- offrir une programmation variée et adaptée à chaque groupe d'âge incluant des activités artistiques, éducatives et sportives ;
- sensibiliser tous les intervenants (parents, enfants, animateurs, etc.) au respect afin de créer un milieu sain et harmonieux ;
- permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

Structure organisationnelle

La gestion du camp de jour est assurée par le département des loisirs de la Municipalité de Saint-Alexandre. Celui-ci collabore avec le comité de développement social formé de trois conseillères, du maire et du directeur général.

Admissibilité

Le camp de jour Alextra accueille les enfants de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans sont admis si la maternelle est complétée.

Depuis l'été 2016, le camp Alextra favorise l'intégration et offre un service d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers. Les parents souhaitant un accompagnement pour leur enfant doivent en faire la demande en février. Les demandes sont ensuite étudiées afin d'assurer que le camp Alextra est en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins de chaque enfant. Le ratio accompagnateur/enfant est calculé en fonction de ceux-ci.

Modalités d'inscription

Pour être comptabilisée et valide, l'inscription doit être complète. Une inscription complète est composée du formulaire d'inscription, de la fiche d'évaluation des besoins et, au minimum, du premier versement. Les places étant limitées, le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique. Aucun reçu ou confirmation ne vous sera acheminé. Conservez une copie des informations pour vos dossiers.

Inscription en ligne

Les inscriptions sont faites uniquement en ligne sur le logiciel Amilia. Vous aurez besoin d'une adresse courriel valide. Pour plus de renseignements sur l'inscription en ligne, consultez le <https://saint-alexandre.ca/loisirs-sports-et-culture/loisirs-et-sport/camp-de-jour/>.

Modalités de paiement et dates de versements

Pour procéder à l'inscription en ligne, vous devez avoir une carte de crédit VISA ou MASTERCARD valide ainsi qu'une adresse courriel valide. L'inscription en ligne est payable au moment de l'inscription, mais il est possible de le faire en **trois versements**, 50 % à l'inscription et 25 % au deuxième versement et 25 % au troisième.

Inscription, annulation ou modification après la date limite

Des frais administratifs de 25 \$ par enfant seront retenus pour toute inscription, annulation ou modification après la date limite. Aucun remboursement possible après la date limite d'inscription, sauf sur présentation d'une preuve médicale au nom de l'enfant.

Annulation par le participant pour raison médicale

Un remboursement pourra être émis pour des raisons médicales touchant l'enfant seulement. La demande de remboursement devra être faite par écrit, accompagnée d'un certificat médical original dument signé par un médecin, et acheminé à la direction du camp de jour au bureau municipal, au plus tard 21 jours après le premier jour d'absence. Le montant du remboursement sera calculé au prorata des activités non suivies. Des frais administratifs de 25 \$ par enfant seront retenus.

Annulation par l'équipe du camp de jour

L'équipe du camp se réserve le droit de modifier la programmation sans préavis si certaines conditions l'y obligent, lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou pour toute raison hors de son contrôle. Le remboursement sera alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Reçu d'impôt

Un reçu d'impôt pour frais de garde (relevé 24) sera disponible via la plateforme Amilia durant le mois de février de l'année suivante. Pour le recevoir, un ou des numéros d'assurance sociale doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription Amilia.

Plateaux

Camp de base

Pavillon des loisirs

440 rue Bernard, Saint-Alexandre Qc J0J 1S0

Lieux secondaires

Les différentes activités peuvent se dérouler sur les terrains sportifs, dans les parcs ou à tout autre lieu du village facilement accessible à pied. De plus, en cas de pluie ou de chaleur, d'autres locaux seront utilisés pour le camp de jour cette année :

École Saint-Alexandre

501, rue Saint-Denis

Terrain du presbytère

447, rue Saint-Denis

Local de l'âge d'or

108, rue Saint-Paul

Tenue vestimentaire

Tenue vestimentaire fortement suggérée

- Casquette, chapeau ou autre couvre-chef pour se protéger du soleil
- T-shirt
- Culotte courte, le port de la jupe ou de la robe n'est pas recommandé.
- Espadrilles fermées ou sandales bien attachées au pied
- Vêtements adaptés à la météo de la journée: coupe-vent, imperméable, bottes de pluie, etc.

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Le port de bijoux et de « gougounes » est interdit durant les activités régulières du camp.

Matériel à apporter chaque jour

Chaque jour, le campeur doit avoir dans son sac à dos :

- Lunch froid et collations (minimum 2) ;
- Maillot de bain et serviette de plage ;
- Chapeau ou casquette ;
- Vêtements de rechange ;
- Chasse-moustique (facultatif) ;
- Prévoir un imperméable pour les journées pluvieuses et un chandail chaud pour les journées fraîches.

Afin de limiter le transport d'objets entre le camp de jour et la maison, nous vous demandons de prévoir et **de bien identifier au nom de l'enfant** :

- Bouteille d'eau ;
- Crème solaire (crème ou aérosol) ;

Il est important **d'identifier clairement tous les articles et vêtements au nom de votre enfant**. L'enfant demeure en tout temps responsable de son matériel. Le sac à dos et la boîte à lunch doivent être apportés par les enfants le matin à leur arrivée au camp.

Objets perdus

Un bac d'objets perdus sera accessible au camp de jour, jetez-y un coup d'œil régulièrement !

À la fin du camp, les objets perdus seront rapportés au bureau municipal et conservés jusqu'au début du mois de septembre. Passé ce délai, les articles non réclamés seront donnés à des organismes communautaires.

Mémo hebdomadaire

Un mémo est envoyé le vendredi précédent la semaine de camp par courriel et sera disponible sur la page Facebook du camp de jour Alextra. Il fait état de la programmation quotidienne et des activités spéciales pour la semaine à venir et offre un rappel de certains règlements du camp de jour. Conservez-le toute la semaine, il contient de précieuses informations.

SERVICE DE GARDE

Heures d'ouverture

Le service est offert du lundi au vendredi.

Bloc du matin : 7 h à 9 h

Bloc du soir : 16 h à 18 h

Frais de retard et pénalités

Tout retard entraînera 2,00 \$ de frais par tranche de 15 minutes entamées, payable sur place à l'équipe d'animation.

CAMP DE JOUR

Horaire

Les activités du camp régulier débuteront le **26 juin** et se termineront le **14 août**.

Les activités du camp de jour se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, à moins d'avis contraire. Nous vous demandons d'arriver à l'heure afin que l'horaire des activités prévues ne soit pas perturbé.

Journée type

| | |
|--------------|--|
| 7 h à 8 h 55 | Service de garde (jeu libre) |
| 9 h | Accueil des enfants et accompagnement vers les groupes |
| 9 h 15 | Début des activités en sous-groupes |
| 10 h 30 | Pause collation |
| 10 h 45 | Poursuite des activités en sous-groupes |
| 12 h | Pause-dîner (jeu libre) |
| 13 h | Poursuite des activités en sous-groupes |
| 14 h 30 | Pause collation |
| 14 h 45 | Reprise des activités |
| 15 h 45 | Rassemblement de fin de journée |
| 15 h 55 | Transition avec le service de garde |
| 16 h | Fin des activités de la journée |
| 16 h à 18 h | Service de garde (jeu libre) |

Dîner et collations

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de la nourriture qui lui donnera l'énergie nécessaire pour les activités prévues toute la journée. Il faut donc prévoir un repas et deux collations (des collations supplémentaires pour le service de garde au besoin).

Chaque enfant dînera avec son groupe et son animateur. La période du dîner se déroule de 12 h à 13 h, mais il est possible que l'heure de dîner soit légèrement modifiée selon le nombre de groupes. Les pique-niques à l'extérieur seront privilégiés.

Il est recommandé de mettre un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch. Vous devez fournir un lunch froid ou un repas dans un « Thermos » et sa boîte à lunch doit être complète puisqu'il n'y aura **AUCUN service de micro-ondes** ou de prêt d'ustensiles. Chaque enfant doit avoir sa **bouteille d'eau identifiée à son nom**. Les contenants de verre sont interdits.

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, **il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides**. Pour la même raison, le partage de lunch est strictement interdit.

Dans une optique « santé », les enfants sont invités à ne boire que de l'eau ou du jus de fruits au camp de jour. **Aucune liqueur ou boisson énergétique ne sera tolérée**. Sachez que cette consigne s'applique aussi à nos animateurs.

En cas de pluie

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Si une activité spéciale ne peut pas avoir lieu à cause du mauvais temps, elle pourrait changer de journée dans la même semaine ou des activités compensatoires seront organisées.

De plus, des locaux supplémentaires sont prévus pour abriter les groupes en cas de pluie.

Sorties et activités spéciales au camp

Il est important que l'enfant apporte les articles nécessaires demandés pour chaque sortie, dont **le chandail du camp qui est obligatoire**. Ces articles vous seront mentionnés dans les mémos hebdomadaires. Il est très important de nous avertir d'un retard ou d'une absence lors d'une journée de sortie pour ne pas compromettre l'horaire du transport.

Le camp fait une sortie baignade une journée par semaine. En plus des articles requis quotidiennement, les articles suivants sont obligatoires pour le bon déroulement de la sortie baignade :

- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Veste de flottaison individuelle (VFI) ou flotteurs*
- Chandail du camp
- Crème solaire
- Bouteille d'eau
- Chapeau ou casquette

*La piscine au Camping Domaine du rêve ne fournit pas d'équipement de flottaison.

Les coûts de la sortie spéciale sont inclus dans le tarif d'inscription. Tous les enfants inscrits à la semaine sont automatiquement inscrits à la sortie spéciale.

Puisque le temps d'activités des enfants est limité, lors des sorties, il est primordial de respecter l'heure de départ des autobus. Nous n'attendrons pas les retardataires.

Selon des imprévus tels que la congestion routière, les heures de retour peuvent varier. Nous nous engageons à vous aviser le mieux possible lorsqu'un retard survient. **L'argent de poche est interdit lors des sorties.**

SÉCURITÉ

Conformité au cadre de référence pour les camps de jour



Le camp de jour Alextra se conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux depuis 2011. Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux comporte plus de 50 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. L'évaluation de la conformité est assurée par l'Association des camps du Québec (ACQ) qui effectue une visite tous les 2 ans. Pour en savoir plus, visitez le www.camps.qc.ca.

Arrivée des enfants, retard ou absence

Un enfant est considéré sous la responsabilité du camp de jour après avoir donné sa présence à l'animateur présent à l'accueil. Si votre enfant est en retard ou absent pour la journée, veuillez aviser rapidement un membre de l'équipe d'animation.

Contrôle des départs

Si votre enfant quitte seul

Conformément à votre autorisation, votre enfant sera autorisé à partir seul, à pied ou à vélo, à 16 h seulement.

Départ supervisé à la fin de la journée ou durant le service de garde

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des campeurs. La personne qui vient chercher un campeur **doit aller voir un membre de l'équipe d'animation**. Celui-ci vérifiera si cette personne a l'autorisation nécessaire pour quitter avec le campeur. Une pièce d'identité avec photos pourrait être demandée.

Seules les personnes inscrites sur la liste sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.

Départ en cours de journée

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16 h, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

Maladies

Si votre enfant présente les symptômes suivants, il est essentiel que vous le gardiez à la maison et que vous avisiez l'équipe du camp :

- Vomissements dans les dernières 24 h ;
- Fièvre de 39°C (102° F) ou plus ;
- Diarrhée ;
- Éruption cutanée non-diagnostiquée ;
- Maladies infectieuses ;
- Poux.

Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux personnels restent à la maison. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs. Tout item interdit sera automatiquement confisqué par l'animateur.

- Vêtement affichant des messages négatifs ou violents ;
- Gilet court (type bedaine) ;
- Les chaussures qui ne tiennent pas bien au pied ;
- Jeu de la maison, incluant petites autos, figurines, jeu vidéo, etc. ;
- Cellulaire et appareil électronique.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets personnels ou de valeur au camp de jour afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou volés. Le camp de jour Alextra et la Municipalité de Saint-Alexandre ne pourront pas être tenus responsables des objets perdus, endommagés ou volés.

Sécurité à la piscine

Avec la collaboration et sous la vigilance des sauveteurs de la piscine, tous les campeurs passent le test de nage (aller-retour d'une largeur de piscine et 1 min de nage sur place). Ils sont classés selon leurs capacités :

- **Non-nageur** : tout enfant qui doit porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) en tout temps lorsqu'il est près de l'eau. Il est identifié à l'aide d'un bracelet coloré.
- **Nageur novice** : tout enfant ayant échoué le test de nage. Il doit porter un VFI en tout temps lorsqu'il est près de l'eau. Il est identifié à l'aide d'un bracelet coloré. Il pourra tenter de réussir le test à la semaine suivante pour devenir un nageur.
- **Nageur** : tout enfant ayant réussi le test de nage. Il ne porte pas de VFI ni de bracelet.

La surveillance sera resserrée auprès de tous les enfants portant le bracelet coloré.

Crème solaire

Chaque enfant est responsable de l'application de crème solaire. Nous vous conseillons de procéder à l'application de crème solaire avant le départ pour le camp. Les animateurs prévoient des moments au cours de la journée pour procéder à des applications supplémentaires.

Administration et entreposage des médicaments

Tous les médicaments prescrits devant être pris durant les heures de camp doivent être remis au responsable du service de garde à l'arrivée du campeur. Ils doivent être identifiés au nom de l'enfant et afficher la posologie provenant de la pharmacie. Les médicaments seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

Les médicaments seront mis en sécurité sous la garde de la chef de camp qui verra à les distribuer à l'enfant selon la posologie indiquée. La prise de médicaments est supervisée par l'équipe du camp, mais l'enfant doit prendre lui-même ses médicaments.

Allergie grave

Un enfant souffrant d'allergies graves doit idéalement porter sur lui ou remettre à son animateur son auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen, twinject ou autre).

Mise à jour des informations médicales

Le parent ou le tuteur a la responsabilité de transmettre au camp toute nouvelle information médicale concernant l'enfant. Pour ce faire, des formulaires seront disponibles à l'accueil du service de garde.

Urgence

Conformément à l'autorisation que vous avez donnée à l'inscription, le parent autorise l'équipe du camp de jour à prendre les dispositions nécessaires recommandées par une personne compétente en cas d'urgence. De ce fait, le parent s'engage à défrayer le coût du transport en ambulance ou des soins administrés à l'enfant, le cas échéant.

Code de vie du camp de jour

Lire les règlements qui suivent avec votre enfant avant le début du camp.

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles ;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour ;
- je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- je suis de bonne humeur et souriant.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de :

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- frapper les autres ou me battre ;
- me sauver ;
- crier des noms ;
- lancer des objets ;
- être arrogant envers les animateurs ;
- briser du matériel ;
- vandaliser le site ou les bâtiments.

Problème de comportement et mesures disciplinaires

Une atmosphère conviviale et respectueuse est souhaitée au sein du camp de jour. Aucun langage ou geste vulgaire, insulte, violence, intimidation et attitude agressive ou déplacé ne sont tolérés de la part des enfants autant que des parents, et ce, entre enfants, envers un membre de l'équipe d'animation ou tout autre intervenant. Une participation active des enfants est primordiale pour toutes les activités du camp de jour.

Selon le comportement adopté ou le geste posé par l'enfant, différentes sanctions seront appliquées suivant un système de cartons de couleur disponible à la page suivante.

En cas de suspension, elle sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain, peu importe la programmation. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension et aucun remboursement ne sera effectué.

PROTOCOLE D'INTERVENTION :

Exemples de comportements

- Je reste à l'écart ou je refuse de participer ;
- Je n'écoute pas les consignes de l'animateur ;
- Je dérange le groupe

Ce qui arrivera

- Avertissement verbal par l'animateur
- Retrait de l'activité et discussion avec l'animateur

Exemples de comportements

- J'utilise un ton/langage inapproprié ;
- J'insulte ou je me moque d'une autre personne ;
- Je refuse de coopérer ou de partager ;
- Je m'oppose à mon animateur ;
- Je brise volontairement un objet ou mon environnement ;
- J'enfreins les règles de sécurité.

Ce qui arrivera

- Retrait de l'activité
- Rencontre entre l'enfant, l'animateur et le chef de camp
- Avertissement écrit au parent. Si comportement persistant, avis disciplinaire au parent.

Exemples de comportements

- Un cumul de 2 cartons jaunes (avis disciplinaire) ou :
- J'intimide un autre enfant ;
- Je crache sur quelqu'un ;
- Je bouscule un autre enfant ou un animateur ;
- Je fugue ou je quitte volontairement mon groupe ;
- Je menace verbalement un autre enfant ou un animateur.

Ce qui arrivera

- Après le comportement, l'enfant est retiré du groupe pour la journée.
- Suspension de l'enfant pour la journée suivante.
- Rencontre entre le chef de camp, la coordonnatrice et le parent si nécessaire.

Exemples de comportements

- Un cumul de 2 cartons orange (avis disciplinaires et suspensions) ou :
- Je frappe un autre enfant ou un animateur ;
- Je me bats avec un autre enfant.

Ce qui arrivera

- L'enfant n'est pas apte à contrôler son comportement dans son groupe. Il sera retiré du groupe pour le reste de la journée.
- Suspension de l'enfant pour trois journées consécutives de camp.
- Rencontre entre le chef de camp, la coordonnatrice et le parent pour comprendre le comportement et trouver une solution pour le reste du séjour de l'enfant au camp.

* Veuillez prendre note que le code de vie est une ligne directrice, mais que le jugement de l'organisation municipale peut altérer la conséquence du comportement selon le contexte.